

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse, tenue le 11 septembre 2021, à 11 h par vidéoconférence jusqu'à nouvel ordre par mesure de prudence dû la Covid-19, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

La Mairesse, Madame Kimberly Meyer

Madame la conseillère Barbara McDonald

Messieurs les conseillers :

Monsieur Peter Richardson

Monsieur Éric Lessard

Monsieur Christian de Varennes

Monsieur Philippe Couture

Absent : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

La directrice générale Stephanie Carriere est présente.

- 1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et mot d'ouverture de la mairesse de la municipalité 11 h.**
- 2. Résolution 2021-09-115 - Adoption de l'ordre du jour**
 1. Constatation de la légalité de la séance;
 2. Adoption de l'ordre du jour;
 3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;
 4. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 aout 2021;
 5. Ratification des paiements exécutés par chèque;
 6. Rapports de la Mairesse :
 - 6.1. Lac-Tremblant-Nord;
 - 6.2. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
 - 6.3. Mont-Tremblant;
 - 6.4. Rapport des comités Agglo;
 7. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;
 8. Règlements : aucun
 9. Résolutions :
 - 9.1 Remboursement des dépenses pour l'installation d'un quai à la marina du lac Bibite
 - 9.2 Rémunération du personnel électorale
 - 9.3 Ajustement salaire du préposé en urbanisme et communications
 - 9.4 Signature d'un acte de droit superficiaire avec PLTN
 10. Rapport des comités :
 - 10.1 Comité des finances et administration :
 - 10.1.2. États des revenus et des dépenses pour la période se terminant 31 aout 2021;

10.2 Comité consultatif en urbanisme :

10.2.1 Demande no. DPCOL210029 – Demande de permis de construction pour un bâtiment accessoire (cabine pour dormir), matricule 1426-53-0175-0-000-0000, lot 5 011 187 du cadastre du Québec ;

10.2.2 Demande no. DPCOL210032 – Demande de permis de construction pour une construction neuve, matricule 1621-46-2812-0-000-0000, lot 5 011 304 du cadastre du Québec ;

10.2.3 Demande no. DPCOL210033 – Demande de permis de construction pour un bâtiment accessoire (garage détaché), matricule 1621-46-2812-0-000-0000, lot 5 011 304 du cadastre du Québec ;

10.2.4 Demande no. DPCOL210020 – Demande de permis de construction pour une construction neuve, matricule 1426-17-5486-0-000-0000, lot 5 011 180 du cadastre du Québec;

11. Acceptation de correspondance;

12. Affaires nouvelles;

13. Période d'intervention des membres du conseil;

14. Deuxième période de questions;

15. Clôture et levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.

4. Résolution 2021-09-116 - Séance ordinaire du 7 aout 2021

PRENANT ACTE QU'une copie des procès-verbaux ont été remis à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 aout 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Résolution 2021-09-117 - Ratification du journal de décaissement

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1^{er} au 31 aout 2021 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 110 949 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. **Rapports de la Mairesse :**
6.1 Lac-Tremblant-Nord;
6.2 Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
6.3 Ville de Mont-Tremblant; et
6.4 Rapport des comités Agglo.

7 **Résolution 2021-09-118 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant**

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 13 septembre 2021 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. Règlements : --

9. Résolutions

9.1 Résolution 2021-09-119 – Remboursement des dépenses pour l'installation d'un quai à la marina du lac Bibite.

Résolution abrogée.

9.2 Résolution 2021-09-120 – Rémunération du personnel électoral

CONSIDÉRANT que des élections municipales se tiendront le 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT le règlement sur le tarif des rémunérations payables lors des élections municipales;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU :

QUE le personnel électoral requis pour les prochaines élections municipales soit rémunéré selon le tarif prévu au règlement sur le tarif des rémunérations payables lors des élections municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3 Résolution 2021-09-121 - Prolongement de contrat du préposé en urbanisme et communications

CONSIDÉRANT l'augmentation de l'achalandage constante au bureau municipale;

CONSIDÉRANT la nécessité du poste de préposé en urbanisme et communications;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU :

DE PRENDRE 9 600 \$ du surplus de la municipalité pour prolonger et payer le préposé en urbanisme et communications pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE EN UNANIMITÉ.

9.4 Résolution 2021-09-122 - Signature d'un acte de droit superficiaire avec PLTN

ATTENDU QUE L'Association de la protection de l'environnement et de la conservation des ressources de la partie nord du Lac Tremblant (l'« **Association** ») est propriétaire d'un Immeuble (tel que ce terme est défini ci-après), situé sur le site de la marina de Lac Tremblant, en la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord suivant un acte de vente par Corporation Municipale de Lac-Tremblant-Nord exécuté devant Me François Venne, notaire, le 22 juin 2000 dont copie est publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Labelle sous le numéro 246 931;

ATTENDU QUE la Municipalité désire moderniser ses (3) trois sites de conteneurs pour les matières résiduelles en procédant à l'installation de conteneurs semi-enfouis (les « **Conteneurs** ») sur l'Immeuble;

ATTENDU QUE la Municipalité et l'Association ont convenu d'un accord de principe autorisant la cession, par l'Association, d'un droit de propriété superficiaire en faveur de la Municipalité relativement à l'installation des Conteneurs sur l'Immeuble ;

ATTENDU QUE les Conteneurs ont déjà été aménagés sur l'Immeuble par MLTN ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU QUE :

QUE la Municipalité acquière de l'Association, avec la garantie légale, la propriété superficière de l'immeuble pour une période de vingt (20) ans suivant l'installation des Conteneurs, le tout, aux termes et conditions prévus au projet d'acte de cession préparé par VSB Notaires, lequel a été transmis pour approbation et est par les présentes accepté; et

QUE la Mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer l'acte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. Rapport des comités

10.1 Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 août 2021

10.2 Comité consultatif en urbanisme :

10.2.1 Résolution 2021-09-123 - Demande no. DPCOL210029 – Demande de permis de construction pour un bâtiment accessoire (cabine pour dormir), matricule 1426-53-0175-0-000-0000, lot 5 011 187 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de permis de construction pour un bâtiment accessoire (cabine pour dormir) et des documents produits;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement extérieur choisis s'intègrent adéquatement à l'environnement naturel et assurent l'agencement et l'homogénéité entre les matériaux de revêtement extérieur du bâtiment accessoire et ceux du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du Comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par l'inspectrice municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER les plans et documents fournis le 2021-07-15 par la firme URBA+Consultants concernant la demande de permis de construction DPCOL210029 pour un bâtiment accessoire (cabine pour dormir), matricule 1426-53-0175-0-000-0000, lot 5 011 187 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.2.2 Résolution 2021-09-124 - Demande no. DPCOL210032 – Demande de permis de construction pour une construction neuve, matricule 1621-46-2812-0-000-0000, lot 5 011 304 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de permis de construction pour une construction neuve et des plans de construction signés produits;

CONSIDÉRANT que l'espace créé en reculant le nouveau bâtiment sera revégétalisé avec des pins d'une hauteur minimum de 36 pouces;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement extérieur choisis s'intègrent adéquatement à l'environnement naturel et assurent l'agencement et l'homogénéité avec ceux du bâtiment accessoire projeté;

CONSIDÉRANT que le propriétaire est ouvert à limiter l'éclairage à des fins de fonctionnalité et de sécurité seulement soit ; en réduisant le nombre de dispositifs d'éclairage extérieur prévus, en procédant à l'installation de gradateur ou de tout autre dispositif permettant de contrôler l'intensité de l'éclairage ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire peut installer des circuits électriques différents pour éviter que tous les dispositifs d'éclairage extérieur ne soient sur le même circuit et s'allument tous simultanément;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du Comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par l'inspectrice municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

II EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER les plans de construction signés, fournis le 2021-08-12 par Mélissa Allard, technologue en architecture, concernant la demande de permis de construction DPCOL210032 pour une construction neuve, matricule 1621-46-2812-0-000-0000, lot 5 011 304 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.2.3 Résolution 2021-09-125 - Demande no. DPCOL210033 – Demande de permis de construction pour un bâtiment accessoire (garage détaché), matricule 1621-46-2812-0-000-0000, lot 5 011 304 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de permis de construction pour un bâtiment accessoire (garage détaché) et des plans de construction signés produits;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement extérieur choisis s'intègrent adéquatement à l'environnement naturel et assurent l'agencement et l'homogénéité avec ceux du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le propriétaire est ouvert à limiter l'éclairage à des fins de fonctionnalité et de sécurité seulement soit ; en réduisant le nombre de dispositifs d'éclairage extérieur prévus, en procédant à l'installation de gradateur ou de tout autre dispositif permettant de contrôler l'intensité de l'éclairage;

CONSIDÉRANT que le propriétaire peut instaurer des circuits électriques différents pour éviter que tous les dispositifs d'éclairage extérieur du garage détaché ne soient sur le même circuit et s'allument tous simultanément;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du Comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par l'inspectrice municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER les plans de construction signés fournis le 2021-08-12 par Mélissa Allard, technologue en architecture, concernant la demande de permis de construction DPCOL210033 pour un bâtiment accessoire (garage détaché), matricule 1621-46-2812-0-000-0000, lot 5 011 304 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2.4 Résolution 2021-09-126 - Demande no. DPCOL210020 – Demande de permis de construction pour une construction neuve, matricule 1426-17-5486-0-000-0000, lot 5 011 180 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de permis de construction pour une construction neuve et des documents produits;

CONSIDÉRANT les changements effectués à la réglementation municipale en urbanisme ;

CONSIDÉRANT les suggestions proposées par les membres du Conseil aux propriétaires suite à la dernière proposition architecturale présentée ;

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la proposition architecturale du bâtiment projeté au niveau du toit ainsi que des détails architecturaux ajoutés ;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées à la proposition architecturale offrent un agencement adéquat entre les différents matériaux de revêtement extérieur choisis ainsi que leurs couleurs;

CONSIDÉRANT que la galerie située en marge avant sera modifiée conformément aux normes d'empiètement du règlement de zonage et ce, de manière à former une ligne brisée avec le garde-corps.

CONSIDÉRANT que la proposition architecturale est conforme au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT que l'impact visuel du bâtiment projeté est limité, notamment en raison de la densité de la végétation existante sur le terrain visé par l'implantation ;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du Comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par l'inspectrice municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER les plans et documents fournis le 2021-08-26 par Remi Fortier Architecture INC. et les propriétaires concernant la demande de permis de construction DPCOL210020 pour une construction neuve, matricule 1426-17-5486-0-000-0000, lot 5 011 180 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. Acceptation de correspondance : aucun

12. Affaires nouvelles : aucun

13. Période d'intervention des membres du conseil : aucun

14. Période de questions :

15. Résolution 2021-09-127 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 11 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Kimberly Meyer
Mairesse

Stephanie Carriere
Secrétaire-trésorière